

Accéder aux tutoriels : comment faire ma demande ?

Pour vous préparer à faire votre demande de bourse en ligne, vous pouvez consulter les deux tutoriels à l'adresse suivante : **education.gouv.fr/aides-financieres-college**

Descendez la page jusqu'au paragraphe « les bourses de collège », vous atteindrez la page ci-dessous

Pour accéder au portail scolarité-services, deux possibilités



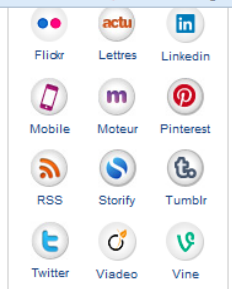
La demande de bourse de collège en ligne est généralisée à tous les collèges publics de toutes les académies. Pour cela, les parents ou responsables d'élèves doivent se connecter au portail Scolarité-Services du 1er septembre 2017 au 18 octobre 2017.

En tant que parent d'élèves, vous pourrez ainsi :

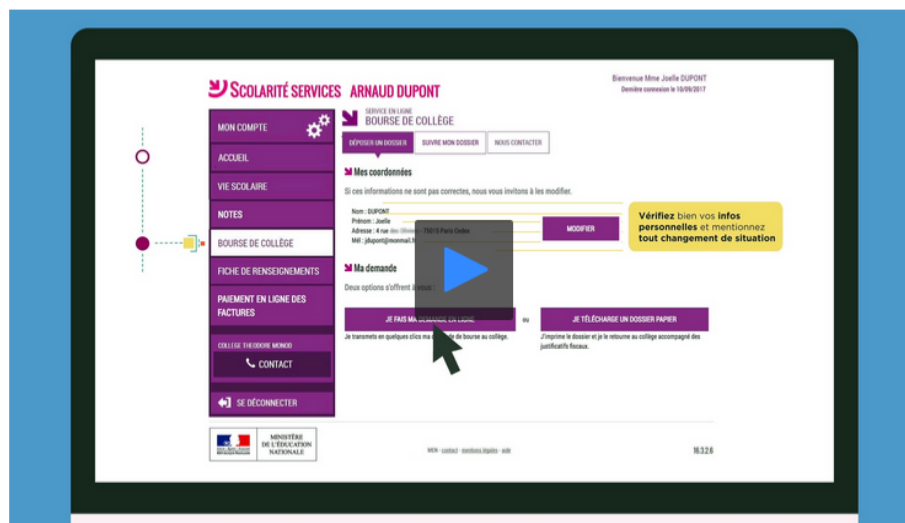
- faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public
- récupérer directement vos données fiscales nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives
- connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour accéder au portail Scolarité-Services, deux possibilités s'offrent à vous :

- Se connecter avec FranceConnect : le bouton qui permet d'accéder aux services en ligne de l'Éducation nationale et d'autres services publics en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou idn.laposte.fr. Plus simple et plus fiable pour votre demande de bourse, vos informations fiscales sont plus précises, directement transmises au collège, et vous n'avez aucune information complémentaire à fournir.
- Se connecter avec votre compte Éducation nationale (ATEN) fourni par le collège.



Faire sa demande de bourse avec FranceConnect



Faire sa demande de bourse avec son compte Éducation nationale (ATEN)

- ▶ Retrouvez le tutorial de la demande de bourse avec un compte Éducation nationale

Conseils pour votre première connexion à Scolarité-Services

- ▶ Consulter le guide de première connexion

Rappel : utilisez le document fourni par courrier ou voie électronique par le collège, qui comprend les informations nécessaires à votre connexion (adresse Internet du portail Scolarité-Services, compte Éducation nationale).



- Faire sa demande avec France Connect : moins de saisie si votre situation est simple
ou
- Faire sa demande directement sur le portail Scolarité – Service <http://teleservices.ac-lille.fr/ts> avec son compte Education Nationale (ATEN)

→ Du 1^{er} septembre au 18 octobre 2017

Demander une bourse de collège

En ligne c'est plus simple et efficace !

Plus de
41 000
demandes
en 2016

Les indispensables pour ma demande de bourse en ligne



Mon avis d'impôt 2016
(et mon avis d'impôt 2017 si un changement familial ou professionnel a entraîné une baisse de revenus en 2016 par rapport à 2015)



L'identifiant et le mot de passe
de mon compte
Éducation nationale
(ATEN) fournis
par le collège.



Mon adresse de messagerie électronique

Le déroulement de ma demande

1 Je me connecte à **Scolarité services**

https://teleservices.ac-*****.fr/ts

Remplacer les
étoiles par lille

Plus simple, plus sécurisée,
je me connecte via :



France
Connect

Mes informations fiscales
sont plus précises et je
n'ai aucun renseignement
complémentaire à saisir.

Un guide est mis à ma disposition pour m'aider à me connecter.

2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

3 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

education.gouv.fr/aides-financieres-college



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE